

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le treize octobre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 7/10/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 23

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, RAHER Marc, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, POULMARC'H Bertrand, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à DREANO Christelle

Excusée : ANDASMAS Anissa

Absents: SAVINA Henri, KERVAREC Ronan

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE-90-2022

Objet : Commission Mer et Littoral (QCD) de la nouvelle programmation DLAL FEAMPA 2021-2027 - Désignation des membres (titulaire et suppléant)

Rapporteur : Marc RAHER

Quimper Cornouaille Développement, mandaté par l'ensemble des EPCI de Cornouaille, a déposé un dossier de candidature au DLAL FEAMPA 2021-2027 (Développement Local porté par les Acteurs Locaux – Fonds Européen pour les Affaires Maritime, la Pêche et l'Aquaculture) visant à soutenir une économie bleue durable sur le territoire.

Cette candidature ayant été retenue, le GALPA (Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture) Cornouaille se dote d'une enveloppe FEAMPA de 1 045 712 € pour la période 2021-2027, auxquels viendront se rajouter d'autres cofinancements publics.

Ce dispositif européen permettra ainsi d'accompagner des projets locaux, portés par des acteurs publics et/ou privés.

Dans le cadre de ce programme, une gouvernance dédiée est constituée, intitulée « Commission Mer et Littoral » (CML), composée de trois collèges (public, privé et consultatif), dont les missions sont les suivantes :

- Auditionner des projets,
- Juger de leur intérêt,
- Emettre un avis d'opportunité
- Garantir la stratégie élaborée localement.

La CML, lieu de concertation et d'échange autour des stratégies maritimes de la Cornouaille, rassemble dans le collège public, un élu titulaire (+ un suppléant) par EPCI.

Il est proposé :

- De confirmer la candidature de Douarnenez communauté pour siéger au CML,
- De désigner un élu titulaire et un élu suppléant.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 029-242900645-20221013-DE_90_2022-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, confirme sa candidature pour siéger au CML.

Madame Florence CROM et Monsieur Dominique BOUCHERON se présentent comme élus titulaires. Il est procédé à un vote à bulletin secret. Monsieur Dominique BOUCHERON est désigné par 14 voix, contre 8 pour Madame Florence CROM. Monsieur Marc RAHER est désigné comme élu suppléant.

Fait et délibéré le 13 octobre 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**


